PROCEDURE
Edition du contrat d'apprentissage et convention de formation

Procédure du circuit du contrat d'apprentissage et de la convention de formation, à destination de tous les partenaires du CFA Académique d'Orléans-Tours (UFA, GRETA, ENTREPRISES…).

Les UFA, GRETA,et le CFA

Distribuent aux futurs apprentis et aux entreprises la fiche d'inscription-engagement d'embauche

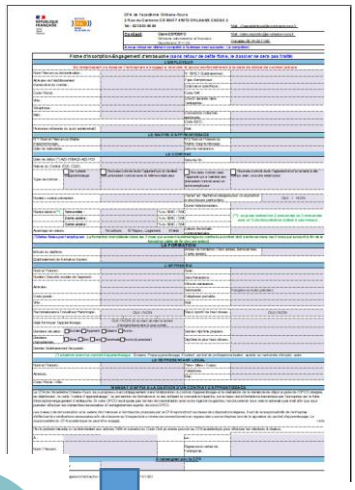

L'entreprise et le jeune remplissent la fiche informatiquement si possible et renvoient celle-ci à l'adresse mail notée sur la fiche

L'équipe du CFA, saisit les informations de la fiche pour inscription.

Le CFA édite le contrat d'apprentissage et la convention de formation.

Le CFA envoie les documents par mail à l'entreprise pour signature.

<u>Pour les entreprises ayant mandaté le CFA :</u>
L'entreprise retourne les documents (contrat et convention) signés par retour de mail.

Le CFA Académique d'Orléans-Tours adressera les éléments directement à l'OPCO soit par télétransmission avec le logiciel du CFA (*), soit par mail ou par courrier.

<u>(*) Sont actifs OCAPIAT, OPCO 2I, OPCOMMERCE, ATLAS, OPCO EP, AKTO, CONSTRUCTYS</u>

<u>Pour les entreprises n'ayant pas mandaté le CFA</u> : L'entreprise devra renvoyer les documents (contrat et convention) signés par mail au CFA et devra **déposer les documents pour enregistrement auprès de son OPCO.**